

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,
le 4 juillet à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
27 JUIN 2017

DATE d'AFFICHAGE
10 JUILLET 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 26
Votants : 32

Etai^{ent} Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etai^{ent} Absents Excusés : MM. Hervé MICHAUD, - Jean-François BREGER, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Marie-Odile JARLIGANT, - Odile ORJUBIN, - Christine SAVARY.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick BEILLON a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°75-2017 – TOURISME – REMPLACEMENT DE 5 MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE
DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du tourisme, informe qu'il convient de procéder au remplacement de 5 membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire. Pour mémoire, celui-ci est composé de de 29 membres répartis en 2 catégories :

- 15 élus communautaires,
- 14 membres socio-professionnels.

Le Vice-président rappelle que les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire disposent au titre 2, chapitre 1 - article 2 que « la composition du Comité de Direction et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil Communautaire [...]. Les conseillers communautaires membres du Comité de Direction sont élus, pour le collège des représentants – ou désignés - pour l'autre collège - par le Conseil Communautaire sur proposition du Président. »

Il est tout d'abord rappelé la démission de M. Patrick BUESSLER-MUELA du Conseil Municipal de Nivillac, conseiller communautaire qui siégeait au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire.

Sur proposition du Conseil Municipal de Nivillac, il est proposé son remplacement par M. Pierre PRAT.

4 autres membres siégeant au sein du collège des socio-professionnels du Comité de Direction ont également démissionné pour convenance personnelle :

- M. Bruno NOGUES, anciennement Président de l'Association des Amis du Musée de la Vilaine maritime de La Roche-Bernard,
- Mme Odile LENOIR, anciennement propriétaire du camping 3* Les Peupliers à Ambon,
- Mme Catherine GAUTIER, anciennement Directrice des Ports d'Arzal-Camoël et Foleux,
- M. Yann LE DIVELLEC, propriétaire du Manoir de Bodrevan, Hôtel 3* à Noyal-Muzillac.

M. Jean-Marie LABESSE propose au Président la candidature de 4 personnes intéressées pour siéger au sein de ce collège :

- Mme Maëlen MEZAC, Présidente de l'Association des Amis du Musée de la Vilaine maritime de La Roche-Bernard,
- M. Benjamin GUEZET, Directeur des ports d'Arzal-Camoël,
- M. Hervé DRENO, société Les Vedettes Jaunes à Arzal,
- Mme Ludivine TERRIEN, propriétaire des chambres d'hôtes « Au Val de Vilaine » à Saint-Dolay.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DESIGNE**, à l'unanimité :

- M. Pierre PRAT, à siéger au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en tant que représentant de la commune de Nivillac,
- Mme Maëlen MEZAC, Présidente de l'Association des Amis du Musée de la Vilaine maritime de La Roche-Bernard, à siéger au sein du collège des socio-professionnels du Comité de Direction, en tant que représentant des Associations,
- M. Benjamin GUEZET, Directeur des ports d'Arzal-Camoël, à siéger au sein du collège des socio-professionnels du Comité de Direction, en tant que représentant des Etablissements de loisirs,
- M. Hervé DRENO, société Les Vedettes Jaunes à Arzal, à siéger au sein du collège des socio-professionnels du Comité de Direction, en tant que représentant des Etablissements de loisirs,
- Mme Ludivine TERRIEN, propriétaire des chambres d'hôtes « Au Val de Vilaine » à Saint-Dolay, à siéger au sein du collège des socio-professionnels du Comité de Direction, en tant que représentant des Chambres d'Hôtes/Meublés de Tourisme.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 07/07/17
Le Président,

